

REVUE DE PRESSE

La naissance de la FFCT a fait l'objet d'une conférence de presse en décembre 2008. Ci-dessous, une sélection d'articles publiés dans la presse et sur le web.

RENOVATION DE L'HABITAT

Une fédération pour les courtiers en Travaux

*Inventé au début des années 2000,
le courtage en travaux se développe très rapidement.*

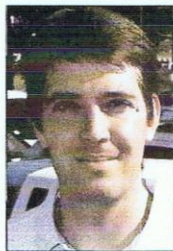
Les différentes sociétés de courtage présentes sur le marché ont donc décidé de se fédérer sous la bannière de la Fédération Française de Courtage en Travaux (FFCT) et de s'impliquer fortement afin de valoriser ce nouveau métier en pleine progression.

Au service des particuliers et des entreprises - Le courtier en travaux intervient à la demande de particuliers ou d'entreprises souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat, d'extension ou de rénovation. Il sélectionne les professionnels du bâtiment qu'il juge les plus efficaces et les met en relation avec le client, à qui il appartient de faire le choix final.

Outre de meilleurs prix et un gain de temps, le client a l'assurance d'être en relation avec des entreprises de qualité qui présentent toutes les garanties.

Nicolas Daumont, l'inventeur du courtage en travaux, président directeur Général de la SA Daumont et Consultants, a créé la Fédération Française du Courtage en Travaux dont il assure la présidence. A ses côtés, Denis Audureau, gérant de Batiforma, formateur dans le courtage en travaux depuis quatre ans et ancien directeur d'un centre de formation dans le bâtiment, occupe le poste de secrétaire général de la Fédération.

L'HOMME DE LA SEMAINE



Nicolas DAUMONT

Président
Fédération Française
du Courtage en Travaux

Créée cette année sous l'impulsion de Nicolas DAUMONT (32 ans) inventeur du métier de courtage en travaux, la Fédération Française du Courtage en Travaux (FFCT) entend défendre et valoriser cette nouvelle activité.

Quelques mois seulement après sa création, cette toute jeune fédération compte déjà près de 150 membres.

"En 2000" rappelle Nicolas DAUMONT, "l'activité de courtage en travaux ne regroupait que quelques entreprises pionnières. Huit ans plus tard, la profession s'est étoffée.

Des réseaux se sont structurés sous enseigne (ILLICO Travaux, ACTIV Travaux...), de petites entreprises se sont lancées sur le marché et de nombreux travailleurs indépendants proposent également ce nouveau service.

Or, jusqu'à l'année dernière les courtiers en travaux ne pouvaient se prévaloir d'aucun statut juridique alors que d'autres professions d'intermédiation, telles que les agents immobiliers ou les courtiers en crédit en ont un".

Pour Nicolas DAUMONT par ailleurs président de la franchise ILLICO cette absence d'organisation représentative capable d'encadrer la profession de courtier en travaux était fortement préjudiciable "avec, pour conséquence, de développer des comportements et des situations pouvant porter atteinte aux intérêts de la profession".

Ce constat l'a tout naturellement conduit avec les autres membres fondateurs, au premier rang desquels Ingrid BLONDEAU gérante d'une agence à Rennes, à réfléchir sur une solution et à créer la FFCT.

Après avoir défini ses principales missions et s'être dotée d'un site internet pour une meilleure visibilité auprès de ses différents publics, la fédération entend regrouper l'ensemble des professionnels de son secteur afin de défendre les intérêts communs et de valoriser l'image de ce nouveau métier.

"Loin d'être un simple organe représentatif de la profession, la FFCT, après quelques mois d'existence seulement, s'affiche comme une fédération militante et apolitique".

"Parmi nos objectifs prioritaires" confie Nicolas DAUMONT, "nous souhaitons faire normer le métier de courtier en travaux pour apporter aux clients, aux artisans et aux courtiers eux-mêmes la garantie du professionnalisme, de la rigueur et des compétences des acteurs de ce métier".

Cette normalisation passe par la création d'un code APE et d'une convention collective spécifiques.

Pour faire reconnaître ce métier auprès des Pouvoirs Publics, la FFCT réclame également qu'un ordre professionnel de courtiers en travaux soit institué.

A terme, la FFCT envisage d'intervenir en qualité de médiateur afin de tenter de régler les litiges amiables ou d'apporter des solutions.

En guise de première action, la FFCT vient de publier un code de déontologie consultable sur le site www.courtage-travaux-ffct.fr.

Afin d'aider les jeunes courtiers dans l'exercice de leur activité, la FFCT a par ailleurs développé des formations sur le métier.

Formation portant notamment sur l'importance juridique, d'en connaître le périmètre d'exercice.

Comme le rappelle Nicolas DAUMONT "le courtier en travaux intervient à la demande de particuliers ou d'entreprises souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat, d'extension ou de rénovation.

Il sélectionne les professionnels du bâtiment qu'il juge les plus efficaces et les met en relation avec le client à qui il appartient de faire le choix final.

Outre de meilleurs prix et un réel gain de temps, le client a l'assurance d'avoir affaire à des entreprises de qualité présentant les garanties requises".

FFCT.

Tour de l'Horloge - 4, place Louis Armand
75603 PARIS cedex 12
Tél. 01 72 74 55 29
www.courtage-travaux-ffct.fr



BATI GRATUIT PROS ED.IDF-NORD

8/10 RUE DES BLES
93210 LA PLAINE SAINT DENIS - 01 49 98 58 45

DEC 08

Mensuel

Surface approx. (cm²) : 100

Page 1/1

NOUVEAU METIER

Les courtiers en travaux créent leur Fédération

Objectif : structurer et faire évoluer leur métier.

Inventé au début des années 2000, le courtage en travaux se développe très rapidement. Nicolas Daumont, l'inventeur de ce nouveau métier, mais également PDG de la SA Daumont et Consultants, vient de créer la Fédération Française du Courtage en Travaux (FFCT) dont il assure la présidence. À ses côtés,

Denis Audureau, gérant de Batiforma, formateur dans le courtage en travaux depuis 4 ans et ancien directeur d'un centre de formation dans le bâtiment, occupe le poste de secrétaire général de la Fédération.

Les différentes sociétés de courtage présentes sur le marché se sont ralliées à cette initiative et ont donc décidé de s'impliquer fortement



afin de valoriser ce nouveau métier en pleine progression. Infos sur le site : www.courtage-travaux-ffct.fr



LA 1^{ère} COMMUNAUTÉ
de l'innovation dans l'habitat
Rejoignez la communauté,
abonnez-vous !

> ACCÉDEZ AU
PORTAIL
- NOM D'UTILISATEUR
- MOT DE PASSE

Bio construction et rénovation
Economie d'énergies
Loisirs et réseaux numériques
Bien-être et sécurité
Services et maintien à domicile

Domotique
Bio-
construction
Economie
d'énergie

Bio construction et rénovation

Rechercher

ok

RÉNOVATION

Retour

Les courtiers en travaux « cadrent » leur nouveau métier avec la FFCT

Même si 43% des Français sont toujours influencés par le bouche à oreille, l'usage d'internet tend à généraliser la recherche en ligne de professionnels de la rénovation. Comment donc se repérer avec des coûts de travaux trop souvent élastiques ? C'est pourquoi la Fédération Française du Courtage en Travaux (FFCT) vient de naître avec le double but de défendre et valoriser l'image de ce nouveau métier, tant auprès des pouvoirs publics que des particuliers ayant recours à ce service.

Celui-ci intervient à la demande de particuliers ou d'entreprises souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat, d'extension ou de rénovation. Il sélectionne les professionnels du bâtiment qu'il juge les plus efficaces et les met en relation avec le client, à qui il appartient de faire le choix final. Outre de meilleurs prix et un gain de temps, le client a l'assurance d'avoir affaire à des entreprises de qualité qui présentent certaines garanties.

En 2000, l'activité de courtage en travaux ne regroupait que quelques entreprises pionnières. Ce n'est plus le cas, huit ans plus tard. Des réseaux se sont structurés sous enseigne, de petites entreprises se sont lancées sur le marché et de nombreux travailleurs indépendants proposent aussi ce nouveau service. Or, les courtiers en travaux ne peuvent actuellement se prévaloir d'un statut juridique alors que d'autres professions d'intermédiation telles que les agents immobiliers ou les courtiers en crédit, par exemple, en ont un.

19
DÉC
2008

Cette absence d'organisation représentative capable d'encadrer la profession de courtier en travaux est préjudiciable. Elle a pour première conséquence de développer des comportements et des situations pouvant porter atteinte aux intérêts de la profession. Ce constat a naturellement conduit Nicolas Daumont (l'inventeur du métier de courtier en travaux) et les autres membres fondateurs à réfléchir sur une solution et à créer la FFCT (association Loi 1901).

Après avoir défini ses principales missions et s'être doté d'un site Internet pour une meilleure visibilité auprès de ses différents publics, la Fédération entend regrouper au niveau national l'ensemble des professionnels du courtage en Travaux afin de défendre les intérêts communs et valoriser l'image de ce nouveau métier. Loin d'être un simple organe représentatif de la profession, la FFCT s'affiche comme une fédération militante et politique.

Un objectif prioritaire : Encadrer la profession

La FFCT représentera collectivement ses membres et la profession auprès des pouvoirs publics, des organismes professionnels syndicaux ou associatifs et des organismes paritaires. « Parmi nos objectifs prioritaires, nous souhaitons faire « normer » le métier de courtier en travaux pour apporter aux clients, aux artisans et aux courtiers la garantie du professionnalisme, de la rigueur et des compétences des acteurs de ce nouveau métier », précise Nicolas Daumont, Président de la FFCT. Cette normalisation devra passer par la création d'un code APE et d'une convention collective spécifiques. De plus, pour faire reconnaître ce nouveau métier, la FFCT demande aussi qu'un ordre des courtiers en travaux soit institué. Enfin, grâce à son site Internet et à de nombreuses actions de communication, la Fédération va s'atteler à promouvoir ce métier auprès des professionnels et du grand public. Elle pourra aussi intervenir en qualité de médiateur pour tenter de régler les litiges amiables ou apporter des solutions.

Parmi ses premières actions, la FFCT a défini et publié un code de déontologie qu'il appartient à l'ensemble de ses membres de respecter. Afin d'aider les jeunes courtiers en travaux dans l'exercice de leur activité, elle a développé des

1 L'abonnement
€/mois

Souscrire à l'offre

Accédez aux articles pendant 24 h



Liens thématiques
et partenaires

Travaux Plâtrerie

Votre Référence de Qualité pour Tous
Travaux de Plâtrerie...!
www.Qualiteis.com/Plâtrerie

Prix Travaux

En 1 clic consultez tous les Prix pour
estimer de coût des travaux
www.habitatpresto.com/Prix_Travaux

Devenez Avocat

Découvrez la prépa CRFPA Dalloz &
augmentez vos chances de réussite
www.prepa-dalloz.fr

Annonces Google

**SUR DOMOCLICK,
VISEZ DES EMPLOIS DURABLES
AVEC REGION JOB**

formations sur le métier de courtier en travaux, portant notamment sur l'importance juridique d'en connaître le périmètre d'exercice.

Parmi les membres du bureau, signalons Denis Audureau (53 ans), Secrétaire Général, qui a créé le « chiffrage estimatif de travaux » avec le succès de son expertise dans le domaine du bâtiment. Il assurera les formations au travers de sa société Batiforma, alors que la Présidence de la FFCT est assurée par Nicolas Daumont, (32 ans) Président Directeur Général de la SA Daumont et Consultants, détentrice de la marque Illico Travaux, réseau de courtier en Travaux. Juristes et architectes complètent l'équipe de la FFCT qui ont chacun l'expérience incontournable du terrain, donc des chantiers.

La FFCT :

www.courtage-travaux-ffct.fr

Domoclick.com

Formation Pro à Distance

180 Formations professionnelles à Distance. Aide Financière possible

www.CNED.com/information.htm

Travaux Rénovation

Votre Courtier Travaux Rénovation Choisissez la Prestation de Qualité

www.courtage-travaux-ffct.fr/

Annonces Google

© 2009 Domoclick.com | Accueil | Mentions légales | Liens utiles | Contact | Alarme

FLASH INFOS ECONOMIE EDITION PARIS/CENTRE/ILE DE FRANCE

24 AVENUE JOANNES MASSET
69258 LYON CEDEX 09 - 04 72 00 26 47

10 DEC 08

Quotidien format revue

Surface approx. (cm²) : 27

Page 1/1

BTP : Création de la FFCT

Créée il y a quelques mois par **Nicolas Daumont** ainsi que d'autres professionnels du secteur, la **Fédération française du courtage en travaux (FFCT)** (siège Paris/75, 150 membres) a pour ambition de "**défendre et valoriser l'image**" du nouveau métier de courtier en travaux. L'un des premiers objectifs de la fédération est de faire reconnaître cette profession via la création d'un code APE et d'une convention collective spécifiques, ainsi que par l'instauration d'un ordre des courtiers en travaux www.courtage-travaux-ffct.fr

MAISON A PART

202 RUE DE LA CROIX NIVERT
75015 PARIS - 01 53 68 40 20

16 DEC 08

biHebdomadaire Paris

Surface approx. (cm²) : 285

Construire - Renover

Page 1/1



Faire appel à un courtier en travaux

Dans le domaine du courtage, l'on connaît surtout les courtiers immobiliers. Désormais, il faudra compter également sur les courtiers en travaux. Présents depuis le début de la décennie dans le domaine des travaux du bâtiment, ils s'organisent désormais en fédération. Découvrez en quoi consiste leur métier.

"Notre métier est né de deux constats : la difficulté pour les clients de sélectionner la bonne entreprise, et celle pour les professionnels d'aller à la rencontre des clients, faute de temps", explique Nicolas Daumont, Pdg du réseau de courtier en travaux Illico travaux et président de la toute nouvelle FFCT, la Fédération française du courtage en travaux. Si la fédération vient d'être créée, c'est parce que le métier lui-même est très

récent, né au début des années 2000

Le courtier en travaux "n'est pas un maître d'œuvre", rappelle le président de la FFCT mais un intermédiaire intervenant à la demande du particulier, pour sélectionner un professionnel du bâtiment selon divers critères : savoir-faire, sérieux, prix, immatriculation. Il vérifie les références de l'entreprise. "Il s'agit d'un métier de qualification", explique Nicolas Daumont. "Le courtier se déplace chez le client, afin d'auditer son projet et de mettre en place son cahier des charges". Pourtant, la majorité des courtiers n'est pas issue de professions du bâtiment. "Mais c'est justement une force, car une personne du métier regarderait surtout le côté technique, alors que nous intervenons surtout pour éviter les litiges sur le cahier des charges", estime Nicolas Daumont.

Neutralité

Le courtier est rétribué par l'entreprise une fois que s'arrête son travail, à la signature du devis entre les deux parties. Sa rémunération s'effectue au forfait (de 250 à 1 000 euros), ou correspond à 10 à 15% de la somme perçue par le professionnel. Mais la profession se défend de la tentation de privilégier certaines entreprises dans les conseils prodigués aux particuliers. "Le courtier en travaux est neutre. Son but est d'assurer la mise en relation entre le client et l'entreprise, mais nous ne travaillons pas au service de l'un ou de l'autre", assure Nicolas Daumont.

On compterait 500 courtiers en travaux en France, dont 110 adhérents à la FFCT. La fédération voudrait atteindre les 250 adhérents d'ici à la fin de l'année. Parmi ses objectifs, celui de faire "normer" le métier, en instituant notamment une carte professionnelle semblable à celle des professionnels de l'immobilier. La FFCT voudrait également que son métier soit représenté auprès d'organisations professionnelles du BTP, telles que la FFB ou la Capeb.

M.D. (15/12/2008)

FFCT
4885728100524/GHC/MSP/2

Éléments de recherche : FFCT ou Fédération Française de Courtage en Travaux : toutes citations

FFCT

Tour de l'horloge

4 place Louis Armand - 75063 Paris cedex 12

Tél. : 01 72 74 55 29 - Fax : 01 72 74 55 99

Les podcasts RMC

Page 1 of 3

Découvrez : ► 01net | ► 01men | ► RMC | ► BFM | ► BFM TV | ► La Tribune | ► 01informatique.fr | ► Association RMC-BFM

Nouveauté : Football Manager 2009 est arrivé ! A télécharger dès maintenant!

RMC.fr
INFO TALK SPORT

Recherche OK ►

► RMC avec **75063** **75063**

Blog Animaux Apprenez à connaître votre animal de compagnie. Jeux Vidéo Ford Street Racing.

► INFO ► TALK ► SPORT **SERVICES**

Météo Horoscope Podcasts Jeux Multilive Widgets Infotrafic® Mobile

PODCAST

RMC : Votre Maison

La seule émission radio de 2 heures consacrée à la maison et à son aménagement. Le rendez-vous pour tout savoir sur la décoration avec l'expert et les invités qui vous donnent des solutions pour la maison.

>> Abonnez-vous à "Votre Maison"

Pour Télécharger directement l'émission en mp3, faites un clic droit sur le bouton Télécharger, puis "enregistrer la cible sous".

Url à copier-coller dans les lecteurs podcast : <http://podcast.rmc.fr/channel54/RMCInfochannel54.xml>

■ RMC : 20 décembre - Votre Maison - 8h-9h

- **Le sujet du jour** : Les devis sur Internet. avec pour en parler Nicolas DAUMONT, président de la Fédération Française du Courtage en Travaux FFCT, créée pour organiser la profession

- **La question deco** avec Cendrine Dominguez : les cadeaux déco

■ RMC : 20 décembre - Votre Maison - 9h-10h

- **Le RDV environnement** : Solène, m'a envoyé un mail pour me dire : "Comme tous les ans, je suis terrorisée à la perspective des taches sur mon linge de table après les repas de fête... J'ai entendu dire que les détachants classiques étaient très nocifs pour l'environnement et la santé. Existe-t-il des produits efficaces et plus naturels ?". Bonne question en vérité, que nous allons pouvoir poser Bénédicte GABORY du COMPTOIR des LYS, qui fabrique et réalise les produits ETAMINE des LYS, produits qui répondent à cette attente.

- **L'invite du jour** : Bertrand COUPY directeur marketing de De DIETRICH, nous parle matériel et Pierre GAGNAIRE, le grand chef bien connu nous livre quelques-uns de ses secrets (et qui nous offre déjà une recette personnelle sur le blog de l'émission) et répondent à vos questions. Vapeur, basse-température ? Tout cela est-il compatible avec nos traditions culinaires françaises ?

■ RMC : 13 décembre - Votre Maison - 8h-9h

- **Le sujet du jour** : Nous avons parlé "spas et piscine" de la semaine dernière, mais le Salon de la Piscine et du Spa, c'est jusqu'à demain encore, Porte de Versailles, à Paris. Je sais que dans ce domaine aussi la préoccupation environnementale est de règle. Nous allons pouvoir en parler avec Aube JEANBART

- **La question deco** avec Cendrine Dominguez: la grande distribution se lance dans la déco

■ RMC : 13 décembre - Votre Maison - 9h-10h

- **Le RDV environnement** : Il y a quelques semaines nous avons consacré une demi-heure à l'énergie éolienne avec Michel GALLIGO, patron de WEOLE ENERGY. Nous avions évoqué alors l'anomalie qui fait qu'EDF est obligé de racheter aux particuliers l'électricité produite par des panneaux photovoltaïques à un prix supérieur à son prix de revente, mais pas l'électricité d'origine éolienne. Michel GALLIGO nous avait annoncé que les choses allaient peut-être changer avec un autre fournisseur d'énergie. C'est le cas depuis hier à la suite d'un

publicité

À NE PAS MANQUER

Vacances de Noël
Etat des routes
Météo, Trafic SNCF
Toutes les infos ici

Tout sur la Ligue 1
Au quotidien
Compos, blessures
Rumeurs, transferts

Liens utiles

SHOPPING
Bague Diamant
Cadeau Original
Vêtement Mode
Portable
Livraison de Fleurs

SPORT
Randonnée
Stage Golf
Musculature
Stage de Pilotage

BLOGS
► Bourdin & Co
► Les Grandes Gueules
► Lahaie, l'amour et vous
► Luis Attaque
► Moscato Show
► Coach Courbis

► After Foot
► Vos animaux
► Votre Jardin
► Votre Auto
► Votre Maison

NEWSLETTERS



Tous les produits du BTP

Accueil >> Actualités >> Vie des sociétés >> Article

ACTUALITES / VIE DES SOCIÉTÉS

Archives

Les courtiers en travaux ne sont plus seuls



Créée par Nicolas Daumont et des professionnels du secteur, la Fédération française du courtage en travaux (FFCT) entend défendre et valoriser l'image de ce nouveau métier, tant auprès des pouvoirs publics que des particuliers ayant recours à ce service.

En 2000 l'activité de courtage en travaux ne regroupait que quelques entreprises pionnières. Ce n'est plus le cas, huit ans plus tard. Des réseaux se sont structurés sous enseigne, de petites entreprises se sont lancées sur le marché et de nombreux travailleurs indépendants proposent ce nouveau service. Or, les courtiers en travaux ne peuvent actuellement se prévaloir d'un statut juridique alors que d'autres professions d'intermédiation telles que les agents immobiliers ou les courtiers en crédit en ont. Cette absence d'organisation représentative capable d'encadrer la profession de courtier en travaux est préjudiciable. Elle a pour première conséquence de développer des comportements et des situations pouvant porter atteinte aux intérêts de la profession.

Un constat qui a conduit Nicolas Daumont et les autres membres fondateurs à réfléchir à une solution, concrétisée par la création de la FFCT. Après avoir défini les principales missions de l'association et s'être dotée d'un site web, la Fédération entend regrouper au niveau national tous les professionnels du courtage en Travaux afin de défendre les intérêts communs et valoriser l'image de ce nouveau métier. Loin d'être un simple organe représentatif, la FFCT s'affiche comme une fédération militante et apolitique.

Code de déontologie

La FFCT représentera collectivement ses membres et la profession auprès des pouvoirs publics, des organismes syndicaux ou associatifs et des organismes paritaires. *"Parmi nos objectifs prioritaires, nous souhaitons faire 'normer' le métier de courtier en travaux pour apporter aux clients, aux artisans et aux courtiers la garantie du professionnalisme, de la rigueur et des compétences des acteurs de ce nouveau métier"*, précise Nicolas Daumont. Cette normalisation devra passer par la création d'un code APE et d'une convention collective spécifiques. De plus, pour faire reconnaître ce nouveau métier, la FFCT demande aussi qu'un ordre des courtiers en travaux soit institué.

Enfin, grâce à son site www.courtage-travaux-ffct.fr et autres actions de communication, la Fédération va s'atteler à promouvoir ce métier auprès des professionnels et du grand public. Elle pourra aussi intervenir en qualité de médiateur pour tenter de régler les litiges amiables ou apporter des solutions. Parmi ses premières actions, la FFCT a défini et publié sur son site un code de déontologie qu'il appartient à l'ensemble de ses membres de respecter. Afin d'aider les jeunes courtiers en travaux dans l'exercice de leur activité, elle a développé des formations sur ce métier, portant notamment sur l'importance juridique d'en connaître le périmètre d'exercice.

Laurent Perrin

http://www.espacenegoce.com/actualites/les-courtiers-travaux-ne-sont-plus-seuls_arti... 09/01/2009

COURTAGE

Opportunité ou danger ?

Une fédération du courtage en travaux (FFCT) a été créée pour porter ce nouveau métier. Les installateurs vont-ils y trouver leur compte ?

« Dans les grandes agglomérations, peut-être ? Parce que l'offre est plus morcelée qu'à la campagne... » ; « Pour des installateurs qui débutent dans leur affaire, ceux qui n'ont pas encore constitué leur carnet d'adresses... » ; « Le client a besoin d'un interlocuteur unique, alors si aucun artisan ne peut assumer un rôle de coordinateur sur le chantier... » : Voilà quelques-unes des réflexions de professionnels du

bâtiment au sujet du courtage en travaux. De son côté, Nicolas Daumont, président de la nouvelle Fédération française du courtage en travaux (FFCT) et PDG de la société fondatrice du réseau Illico-travaux, assure qu'il s'agit de tirer de l'embarras des clients souvent « très désorientés ». La FFCT se propose ainsi de faire gagner en sérieux la jeune profession, ce qui passe, selon Nicolas Daumont, par la qualification et la

fiabilité. D'où la création en 2007 d'une fédération forte de 200 adhérents fin 2008 sur les 500 entreprises que compterait le secteur. Ciblée sur les interventions ne dépassant pas les 50 000 euros, « et plus fréquemment pour des chantiers entre 10 000 et 15 000 euros », précise le président de la FFCT, et pour lesquelles deux ou trois corps d'état sont amenés à travailler, le courtage en travaux veut acquérir ses lettres de noblesse. Sans marcher sur les plates-bandes des maîtres d'œuvre, ni des architectes, ni des installateurs... **HB**

COURRIER CADRES

51 BOULEVARD BRUNE
75014 PARIS - 01 40 52 20 00

FEV 09

Mensuel
OJD : 85182

Surface approx. (cm²) : 153

Page 1/1

Courtier, le dernier métier qui monte

► Envie d'indépendance, d'un nouveau métier dans un environnement différent ? Vous cherchez l'idée. Et si vous deveniez courtier ? Ce job gagne du terrain, sachez-le. Un exemple : les cent plus gros courtiers français en assurance ont connu une croissance de 3 % de leurs revenus 2008, selon Xerfi. Dans un registre plus neuf, il y aurait déjà quelque 500 courtiers en travaux pour les particuliers, d'après la toute jeune Fédération française du courtage en travaux (FFCT).

De l'immobilier au voyage ou à la location de voiture

Indépendants ou TPE, ces nouveaux venus qui effectuent le tour du marché à la place de leurs clients répondent à deux de leurs besoins essentiels : gagner du temps et de l'argent.

Côté en Bourse, Auto Escape (26,4 millions d'euros de CA, 65 salariés), le leader français du courtage de location auto, propose des ristournes de 20 % à 50 % grâce aux volumes



UnVoyageParfait.com : des séjours haut de gamme clés en main.

négociés auprès de 210 loueurs partenaires, dont Avis et Hertz. Auto Escape vient de racheter JKCA, broker italien spécialiste du btoB, et recrute des cadres. Pour se lancer, connaître le secteur n'est pas indispensable : le 29 janvier, Esther Baruchel, ex-cadre dans l'immobilier, a lancé le courtier en voyages haut de gamme UnVoyageParfait.com.

Quant à Bruno Couly, le PDG d'Auto Escape, il a auparavant travaillé... dans l'informatique et les télécoms. Deux secteurs dans lesquels les courtiers btoB sont en plein développement, tel SCT (64,5 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2008, pour 215 salariés), qui recrute également en régions.

—JEAN-PHILIPPE DUBOSC

Placements Le Revenu

1 BIS AVENUE DE LA REPUBLIQUE
75011 PARIS - 01 49 29 30 00

FEV 09

Mensuel
OJD : 129239

Surface approx. (cm²) : 77

Page 1/1

NOTRE AVIS SUR...

Solibail (contrat d'intermédiation locative garanti par l'État)

Notre avis ★★★★★



Les propriétaires bailleurs peuvent désormais louer un logement situé à Paris ou en première couronne parisienne à des personnes à faibles revenus sans risques. Comment ? Ils confient le logement à une association d'intermédiation locative conventionnée qui est en fait leur locataire. Elle règle les loyers, charges comprises,

même en cas de vacance, entretient le logement, répare les dégradations et rend les locaux libres dans l'état initial à la fin du bail de trois ans. L'association s'occupe du suivi social des occupants. Le loyer est modéré, mais garanti.

Associations : Habitat et Développement, Pact Île-de-France, Association Immobilière Sociale 93, Aurore

Loyer maximum : 16,80 € mensuels par mètre carré en région parisienne. Tél. : 0 826 80 39 39 et www.solibail.fr

PHOTOS DRH

Courtiers en travaux

Notre avis ★★★

Vous souhaitez améliorer votre habitat et vous n'avez pas le temps de vous en occuper ? Le courtier en travaux trouve des artisans disponibles, négocie les devis et les met en relation avec vous.

Il vérifie, entre autres que les artisans disposent des qualifications requises pour le chantier et possèdent une assurance professionnelle à jour. Il peut aussi sélectionner un maître d'œuvre qui coordonne les différents corps d'état. L'adhésion du courtier en travaux à la Fédération française du courtage en travaux (FFCT) est un gage de sérieux. Bref, une profession à découvrir.

Prix : en principe, ses prestations ne coûtent rien. Le courtier est rémunéré par les entreprises qui réalisent les travaux.

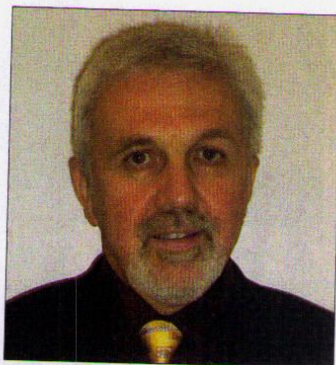
Courtiers en travaux les plus connus : Illico Travaux, Activ Travaux.



★★★★ Avis très favorable ★★★ Judicieux ★★ Avec des réserves ★ Risque de déception

ACTUALITES *Regard*

Inscrire le courtage en travaux dans la culture française



Denis Audureau
Secrétaire général de la Fédération française du courtage en travaux (FFCT)

La FFCT a vu le jour il y a deux ans. Denis Audureau, son secrétaire général, présente les enjeux du courtage en travaux.

Aujourd'hui, des centaines d'entreprises exercent l'activité de courtage en travaux qui remporte un vrai succès et, grâce aux moyens de communication de grands réseaux organisés, cette profession sort progressivement de l'anonymat.

Cependant, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant que les courtiers en travaux ne puissent bénéficier d'une reconnaissance et d'un statut juridique à l'égal d'autres professions exerçant des métiers d'intermédiation tels que les agents immobiliers, les courtiers en crédits ou en gestion de patrimoine.

Si le concept a tout de suite été une réponse à l'attente du consommateur français, sont apparues aussi les nécessités de bien expliquer les limites du métier pour que les courtiers ne s'impliquent pas dans des missions qui imposent des compétences techniques, tous corps d'état confondus.

Pour que ce nouveau métier soit bien compris, pratiqué avec loyauté, honnêteté et professionnalisme, après sept années d'expérience, une équipe restreinte fortement impliquée dans le recrutement, la formation, l'accompagnement des responsables d'agences a pris l'initiative de créer une structure fédératrice pour la défense d'une cause commune. Ainsi est née la Fédération française de courtage en travaux (FFCT) en mai 2007.

Il y a encore beaucoup à construire pour véritablement inscrire cette activité dans la culture française. En sa qualité d'organisme professionnel, la FFCT a pour mission l'organisation, la promotion et la défense de la profession.

À ce titre, elle a plus particulièrement pour mission le conseil et l'assistance de ses membres mais aussi la défense de leurs droits et de leurs intérêts matériels et moraux tant au niveau national qu'international.

L'année qui vient de s'écouler a montré la nécessité de l'encadrement des professions. C'est pourquoi, dès sa création, la FFCT s'est fixé comme premier objectif majeur de "normer" le métier pour apporter aux clients, aux artisans et aux courtiers la garantie du professionnalisme, de la rigueur et des compétences des acteurs de cette nouvelle profession.

Le deuxième objectif sera de créer un code APE spécifique au métier dont découlera ensuite une convention collective qui lui sera propre. Il s'agira ensuite de faire reconnaître ce nouveau métier en créant un ordre des courtiers en travaux. Et en même temps de le promouvoir auprès du grand public et des professionnels.

Plus les courtiers seront nombreux à s'inscrire dans cette même conception du métier, plus les particuliers iront vers eux pour bénéficier de leur savoir-faire. Car la véritable expertise du courtier en travaux, c'est sa sélection d'entreprises.

Depuis plusieurs mois, ce métier d'intermédiaires de service éveille bon nombre de vocations. On ne s'improvise pas courtier en travaux car il convient d'être transparent vis-à-vis des interlocuteurs pour éviter toute confusion dans la démarche. Chacun a son rôle dans un projet de travaux. Le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, les entreprises exécutives, le courtier : chacun a ses engagements pour réussir l'opération de travaux sans empiéter sur la mission de l'autre. C'est pourquoi, la FFCT a défini la place du courtier très précisément et chacun de ses membres s'engage à respecter le code de déontologie qui permet au franchisé ou à l'indépendant de s'inscrire dans une même conception du métier.

Les lois du Grenelle de l'environnement vont concerner très prochainement de nouveaux marchés incitant tous les acteurs à participer à la performance énergétique des constructions neuves ou à améliorer les bâtiments existants.

Le courtier en travaux devrait devenir un interlocuteur privilégié pour faciliter la mise en forme des dossiers et aider les familles à s'orienter vers les bonnes entreprises, sélectionnées pour leur fiabilité et leurs compétences.

Face à cet enjeu que tous les professionnels du bâtiment ont déjà aussi estimé comme un grand virage à prendre dans les prochaines années, la FFCT entend se positionner comme un acteur prêt à apporter une complémentarité constructive dans la réussite de ce grand projet français lié à l'impact environnemental.

“La véritable expertise du courtier en travaux, c'est sa sélection d'entreprises.”